

son égard lors de l'examen de ses crédits, mais j'estime que nous devrions avoir notre mot à dire maintenant.

A ce moment-là nous avons visité la mine Froot-Stobie de l'*International Nickel Company*. Je viens d'une région dont l'extraction du charbon est la principale industrie, et ayant travaillé dans des mines de charbon au cours de l'été, ayant vécu dans une ville où se fait l'extraction du charbon, m'étant associé avec des mineurs de charbon et mes électeurs ayant été des mineurs de charbon toute leur vie, cette visite à une mine de roche dure m'a sûrement ouvert les yeux. L'éclairage électrique est quelque chose qui ne se voit pas dans une mine de charbon et la visite a sûrement été une révélation pour moi. Si l'on peut organiser des voyages de ce genre sans frais pour les contribuables, je crois qu'ils seraient tout à l'avantage des députés car ils feraient voir ce qui se passe dans diverses industries canadiennes.

L'ancien ministre a parlé de l'Institut hydrographique de Bedford et du programme de construction de navires qui, sauf erreur, est en voie de réalisation. Je félicite le ministre de poursuivre la mise en œuvre de ce programme amorcé par l'ancien gouvernement. L'hydrographie et l'océanographie sont aujourd'hui d'une grande importance pour le progrès de notre pays. Nombre de questions d'une importance nationale relèvent de ce ministère, et ce n'est que par l'investigation scientifique et la recherche que nous pourrions mettre en valeur notre immense pays. Je félicite le ministre de la tâche qu'il a accomplie à cet égard et j'espère qu'il continuera ainsi, car c'est très important pour le pays.

Le député de Queens-Lunenburg a soulevé une question qui, pourrais-je dire, concerne davantage l'administration interne. Il s'agit de la réponse donnée à la question n° 1646, qui figure à la page 7757 du compte rendu. Elle a trait au taux de salaire des employés du ministère et de ceux qui servent sur certains navires du ministère des Transports. La réponse indique que l'application des mêmes taux à tous les employés du ministère des Transports laisse au ministère plus de latitude pour transférer les équipages d'un navire à un autre, ce qui permet de mieux planifier la carrière de chacun. La réponse ajoute:

Les effets qu'a cette exception sur les taux de salaires s'appliquant au personnel affecté aux navires du ministère des Mines et des Relevés techniques circulant dans la même région que les navires du ministère des Transports font présentement l'objet d'une étude dont le but est d'éliminer en l'instance toutes les différences non justifiées dans les taux de salaires.

A mon avis, c'est une excellente chose. Comme le député de Queens-Lunenburg et probablement d'autres aussi, on m'a présenté des

instances à ce sujet. J'espère que le Conseil du Trésor dérogera à la règle, car il me semble que les termes employés à l'égard du personnel de service sur les navires du ministère des Transports devraient s'appliquer également au personnel des navires du ministère des Mines, ce qui laisserait plus de latitude pour faire passer les équipages d'un navire à un autre et permettrait de mieux planifier la carrière des intéressés.

Je traiterai d'un sujet qui, en fait, relève des crédits du ministère du Nord canadien, mais qui se rattache étroitement à l'exploitation houillère et au ministère dont nous étudions les crédits. Je veux parler de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, en vertu de laquelle l'ancien gouvernement a inauguré l'octroi de subventions aux usagers commerciaux d'énergie électrique de la région atlantique qui utilisent l'énergie fabriquée par des centrales thermiques employant du charbon. A la fin de l'année, ces usagers reçoivent un chèque à titre de subvention, ce qui réduit leurs dépenses aux fins de la production d'énergie électrique et les aide énormément. J'espère qu'on n'entend pas modifier cette politique qui importe tellement à la région atlantique. Dans ma circonscription, il y a une centrale thermique à Trenton qui dessert la région en électricité et qui, grâce à un réseau, est aussi reliée à la province du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'une pénurie d'électricité s'est fait sentir dans cette province, cette centrale thermique lui a fourni l'électricité nécessaire, ce qui s'est révélé très utile. J'espère donc qu'on maintiendra cette politique.

L'usine d'eau lourde qui sera aménagée dans la circonscription de Cap-Breton-Sud et pour laquelle on a lancé un appel d'offres constituera également un marché pour le charbon du cap Breton. A un moment donné, le ministre de l'Industrie a annoncé que l'usine serait construite dans cette région, puis il n'en était plus très sûr. La *B. A. Oil* est ensuite arrivée avec l'offre de produire de l'eau lourde à moindres frais, mais une enquête a apparemment révélé que tel n'était pas le cas. Le projet d'usine va de l'avant. L'*Industrial Estates*, société de la Couronne de Nouvelle-Écosse, continue de jouer un grand rôle dans le financement et l'établissement de cette usine d'eau lourde.

Fait à noter, la nouvelle centrale d'énergie atomique qui va se construire en Ontario offrira un débouché à l'eau lourde produite en Nouvelle-Écosse. Le ministre de l'Industrie en a soufflé un mot à la Chambre il n'y a pas si longtemps. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de causer avec l'ingénieur de l'Hydro de la Nouvelle-Écosse chargé d'assurer la liaison avec la *Deuterium of Canada Limited*, qui bâtit l'usine d'eau lourde.